

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2017-01-11

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le onzième jour du mois de janvier deux mille dix-sept (2017-01-11), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand;
Mme Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville;
Michel Isabelle, préfet suppléant et maire d'Yamachiche;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé;
Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;
Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;
Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;
Claude Boulanger, maire de Charette;
Claude Caron, maire de Saint-Boniface;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Absence motivée :

M. Laurent Lavergne, maire de Saint-Sévère.

Les membres présents forment le quorum.

Également présentes :

Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Isabelle Demers, coordonnatrice du Service d'aménagement et de développement du territoire.

Monsieur le préfet informe les membres du conseil du décès de monsieur Jules Bourassa, conseiller de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc et souhaite à tous une Bonne Année 2017.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

01/01/17

Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin, appuyée par Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;

Pour adopter l'ordre du jour, tel que déposé, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure fermé, conformément à l'article 148.1 du Code municipal, les membres du conseil n'étant pas tous présents.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAUX

- **Ratification des décisions inscrites au procès-verbal du comité administratif du 8 décembre 2016**

02/01/17

Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface, appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif, tenue le 8 décembre 2016, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

- **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2016**

03/01/17

Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Claude Boulanger, maire de Saint-Boniface;

Pour approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 décembre 2016, tel que rédigé, chacun des membres du conseil en ayant reçu une copie.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

CORRESPONDANCE

04/01/17

Proposition de Jean Lemieux, conseiller de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Claude Caron, maire de Saint-Boniface;

Pour accepter la liste de la correspondance, telle que déposée;

Que ladite liste soit versée en annexe du présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Comptes du mois de janvier 2017

- Déboursé direct du mois de décembre 2016 (D/D 16-12-01), du paiement AccèsD Affaires #2178, d'un montant de 10 573,02 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de décembre 2016 (D/D 16-12-14), des paiements AccèsD Affaires #2179 à #2184, d'un montant de 58 114,31 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de décembre 2016 (D/D 16-12-14), des paiements AccèsD Affaires #2185 à #2190, d'un montant de 15 323,24 \$;
- Liste des déboursés directs du mois de décembre 2016 (D/D 16-12-20), des paiements AccèsD Affaires #2191 à #2195, d'un montant de 3 926,22 \$;
- Déboursé direct du mois de décembre 2016 (D/D 16-12-22), du paiement AccèsD Affaires #2196, d'un montant de 141,26 \$;
- Déboursé direct du mois de janvier 2017 (D/D 17-01-01), du paiement AccèsD Affaires #2197, d'un montant de 10 602,88 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de décembre 2016 (C/P 16-12-14), des chèques #20435 à #20440, d'un montant de 29 207,49 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de décembre 2016 (C/P 16-12-21), des chèques #20441 à #20462, d'un montant de 245 406,71 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de janvier 2017 (C/P 17-01-12), des chèques #20463 à #20499, d'un montant de 97 576,06 \$;
- Liste des comptes à payer du mois de janvier 2017 (C/P 17-01-12), des chèques #20500 à #20552, d'un montant de 193 425,35 \$;

Totalisant la somme de six cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-quatre cents (664 296,54\$);

05/01/17

Proposition de Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Pour approuver les comptes à payer du mois de janvier 2017 de la MRC de Maskinongé, totalisant la somme de six cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt-seize dollars et cinquante-quatre cents (664 296,54\$);

Que les paiements en soient ratifiés et autorisés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES

Objet : Achat d'un commutateur
N/D : 2-10-2

Considérant que la MRC de Maskinongé est responsable du réseau de fibres optiques, pour l'ensemble des municipalités du territoire;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'achat d'un commutateur;

Considérant que la somme nécessaire a été prévue aux prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Maskinongé;

Considérant la recommandation du chargé de projet de technologie de l'information;

POUR CES MOTIFS :

06/01/17

Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé,
appuyée par Claude Mc Manus, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

Pour procéder à l'acquisition d'un commutateur pour le réseau de fibres optiques de la firme InfoLogic EBM, au montant de 8 723 \$, plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONFORMITÉ

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Règlement de zonage

Règlement numéro 2016-012

INTITULÉ : « Règlement numéro 2016-012 modifiant le règlement de zonage 2010-0121 »

Date d'adoption

9 janvier 2017

Date de transmission à la MRC

11 janvier 2017

Considérant qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé doit se prononcer sur la conformité des amendements proposés par ledit règlement de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton;

Considérant que le conseil de la MRC de Maskinongé a analysé le règlement numéro 2016-012, de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, par rapport aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de Maskinongé;

Considérant que ledit règlement a pour objet de permettre de nouveaux usages dans la zone 116-R dont notamment les centres de santé et de massothérapie ainsi que la location de motoneiges et de véhicules tout-terrain;

Considérant que le conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé estime que le règlement numéro 2016-012 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Maskinongé, ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS :

07/01/17

Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette,
appuyée par Michel Lemay, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour approuver le règlement numéro 2016-012, intitulé : « Règlement numéro 2016-012 modifiant le règlement de zonage 2010-0121 », de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Que la secrétaire-trésorière émette le certificat de conformité suivant l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) AFIN D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU NIVEAU DE LA CARTOGRAPHIE RELATIVE AUX ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS ET AUX SECTEURS MIXTES

Objet : Rescision de la résolution #296/10/16 et report de la date de la consultation publique

Considérant qu'un avis de motion pour ledit projet de règlement a été donné à la séance du 12 octobre 2016, par la résolution #294/10/16;

Considérant que ledit projet de règlement a été adopté à la séance du 12 octobre 2016, par la résolution #295/10/16;

Considérant que la date de la consultation publique du projet de règlement avait été fixée, conformément à l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, au mois de février 2017, par la résolution #296/10/16;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a rendu, dans les délais convenus à l'article 51 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit le 19 décembre 2016, un avis défavorable audit projet de règlement, puisque ce dernier n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation et de protection du territoire et des activités agricoles;

POUR CES MOTIFS :

08/01/17

Proposition de Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin,
appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont;

De rescinder la résolution numéro 296/10/16, relative à la détermination du jour de la consultation publique, par la présente résolution;

De reporter la consultation publique à une date ultérieure, laquelle sera déterminée à une prochaine séance du conseil.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Objet : Nomination des représentants des directeurs incendie

Considérant que la résolution #284/11/01 fixe la composition du comité de sécurité incendie à trois (3) représentants municipaux et trois (3) directeurs incendie;

Considérant que les trois (3) représentants municipaux ont été nommés au sein dudit comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, en vertu de la résolution #339/11/16;

Considérant qu'il y a lieu de nommer les directeurs incendie;

POUR CES MOTIFS :

09/01/17

Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
appuyée par Michel Isabelle, maire d'Yamachiche;

Pour nommer les représentants des directeurs incendie au sein du comité de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, tels que désignés par eux, à savoir :

MM. François Pellerin, directeur incendie d'Yamachiche
Mario Ducharme, directeur incendie de Saint-Léon-le-Grand
Francis Gélinas, directeur incendie de Charette.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

**Objet : Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)
Dépôt d'un projet de la municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé
N/D :2-2 (2015-2016)**

Considérant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, en juillet 2015;

Considérant qu'en vertu de l'article 12 de ladite entente, la MRC de Maskinongé a adopté par la résolution #342/12/15, la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*;

Considérant le dépôt d'un projet de Saint-Édouard-de-Maskinongé, dans le cadre de ladite politique;

POUR CES MOTIFS :

10/01/17 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin, appuyée par Réjean Audet, maire de Saint-Élie-de-Caxton;

Pour accepter le projet suivant, à savoir :

Projet	Promoteur	Montant accordé
Installation informatique bibliothèque	Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé	826,45 \$
TOTAL		826,45 \$

Que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et nom de la MRC de Maskinongé, les protocoles d'entente à intervenir entre la MRC de Maskinongé et les promoteurs, et que les versements soient autorisés conformément aux conditions déterminées au protocole d'entente;

Que l'agente de développement du territoire du Service du développement économique et du territoire soit désignée responsable de l'application et de l'exécution du protocole d'entente de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)*.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

DÉPÔT DE RAPPORTS ET/OU COMPTES-RENDUS

Objets :

- **Cour municipale régionale : rapport des statistiques**
- **Service d'évaluation : rapport des activités / décembre 2016**
- **Comité de sécurité incendie : compte-rendu du 13 décembre 2016**
- **Comité des directeurs incendie : compte-rendu du 13 déc. 2016**
- **Ressources humaines : rapport de la direction générale / déc. 2016**

11/01/17 Proposition de Claude Caron, maire de Saint-Boniface, appuyée par Yvon Deshaies, maire de Louiseville;

Pour accepter le dépôt :

- du rapport de statistiques, en date du 4 janvier 2017, tel que déposé par la technicienne juridique de la Cour municipale régionale de Maskinongé;
- du rapport des activités du service d'évaluation, en date du 31 décembre 2016, tel que déposé par la préposée au service;
- du compte-rendu du comité de sécurité incendie, en date du 13 décembre 2016;
- du compte-rendu du comité des directeurs incendie, en date du 13 décembre 2016;
- du rapport de la direction générale, pour le mois de décembre 2016;

chacun des membres du conseil ayant reçu une copie des documents ci-dessus mentionnés.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

MRC DE COATICOOK

Objet : Suspension des demandes à portée collective (art. 59 LPTAA)

N/D : 1-5-3/04

Considérant la résolution #CM2016-11-266 adoptée par la MRC de Coaticook, en date du 25 novembre 2016, à savoir :

« Attendu que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte une lettre de la présidente de la Commission de protection du territoire agricole (ci-après la CPTAQ) et en fait sienne comme ici au long reproduite;

Attendu que cette lettre fait état de la décision de la CPTAQ de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41-1) à compter du 21 octobre 2016;

Attendu que cette suspension de dépôt de nouvelle demande est pour une durée indéterminée;

Attendu que seuls les dossiers en cours seront finalisés;

Attendu que l'article 59 est la disposition qui permet aux MRC de présenter une demande à portée collective afin de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

Attendu que lorsqu'une décision à portée collective est en vigueur sur un territoire, toute nouvelle demande à des fins résidentielles à portée individuelle est irrecevable ce qui met une pression importante sur la décision à portée collective;

Attendu que la MRC de Coaticook a présenté une demande à portée collective aux termes de la résolution #CM2006-05-127, en mai 2006;

Attendu que la décision 347348 de la CPTAQ fut rendue le 29 mars 2007;

Attendu que cette décision est l'une des premières dans la région et est beaucoup plus contraignante au niveau des conditions à respecter que les décisions récentes;

Attendu que la MRC de Coaticook est en voie d'adopter son nouveau schéma d'aménagement et de développement;

Attendu que la MRC de Coaticook discutait avant le 21 octobre avec la CPTAQ afin de revoir les conditions d'implantation sur son territoire et la possibilité de présenter une nouvelle demande à portée collective à l'adoption du schéma;

Attendu que la CPTAQ ne peut se soustraire unilatéralement des devoirs que lui impose la loi de recevoir et d'analyser les demandes que les MRC lui présentent en vertu de l'article 59 »;

POUR CES MOTIFS :

12/01/17 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Que le conseil de la MRC de Maskinongé appuie la MRC de Coaticook, dans ses démarches :

- de demander à la CPTAQ de surseoir à sa décision de suspendre le dépôt de toute nouvelle demande à portée collective en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., c. P-41.1) à compter du 21 octobre 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

TABLE DES PRÉFETS DE L'OUTAOUAIS

Objet : Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation
N/D : 1-5-3/04

Le présent sujet est annulé.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Pierre Foisy, porte-parole du Comité Vigilance hydrocarbure des municipalités de la MRC de Maskinongé, invite les membres du conseil de la MRC de Maskinongé à assister au visionnement du film « Pipeline, Pouvoir et Démocratie » qui sera présenté le 26 janvier 2017, à 19 h, au Ciné-Club de la bibliothèque de Maskinongé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13/01/17 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Jean-Claude Gauthier, maire de Saint-Justin;

Pour lever la séance à dix-neuf heures quarante-cinq (19 h 45), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

RÉDIGÉ PAR :

Lyne Ricard Paillé,
Secrétaire au greffe

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

CORRESPONDANCE**SÉANCE DU 11 JANVIER 2017**

- 01. MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE :**
Transmet un troisième versement au montant de 251 754 \$ relatif au Fonds de développement des territoires.
- 02. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE :**
Accuse réception de la résolution #372/11/16 concernant le rapport d'activités 2014-2015.
- 03. MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES :**
- 3.1.** Avis de dépôt au cadastre.
 - 3.2.** Accuse réception du projet d'aménagement du Grand lac Brûlé situé dans les limites de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc, en date du 24 novembre 2016.
- 04. MINISTRE DES TRANSPORTS :**
- 4.1.** Transmet un chèque de 200 000 \$ correspondant à la demande d'aide financière pour l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de la MRC.
 - 4.2.** Accuse réception de la demande de subvention s'inscrivant dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte, pour 2016 et 2017.
 - 4.3.** Avis de travaux sur différentes routes du territoire.
- 05. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES :**
- 5.1.** Accuse réception de la résolution concernant un appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi 106.
 - 5.2.** Manquement à la Loi sur l'environnement - ruisseau Grande-Décharge à Louiseville.
 - 5.3.** Entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles, le 31 décembre 2016.
- 06. MUNICIPALITÉS / VILLE :**
- 6.1.** *Louiseville* : Résolution #2016-496 / Demande de retrait des constats - École de Louiseville.
 - 6.2.** *Maskinongé* :
Résolution #405-12-16 / Nomination du maire suppléant au conseil municipal et à la MRC de Maskinongé.
 - 6.3.** *Saint-Élie-de-Caxton* :
Journal municipal *Muni-Info* / Décembre 2016.

- 6.4.** *Saint-Paulin :*
Résolution #307-12-2016 / Entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations - Formation d'un comité opérationnel - Désignation d'une personne.
- 6.5.** *Yamachiche :*
Résolution #375-2016 / Adoption du règlement #250-16 de la MRC de Maskinongé.
- 6.6.** *Trois-Rivières :*
- 6.6.1.** Résolution #C-2016-1325 adoptant le projet de règlement #303 modifiant le schéma d'aménagement 87-11-52 afin d'autoriser en plaine inondable, la reconstruction du pont enjambant le ruisseau Saint-Charles à la hauteur de la rue Notre-Dame Ouest.
 - 6.6.2.** Résolution #C-2016-1333 adoptant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.
- 07. MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ / VILLES :**
- 7.1.** *de D'Autray :*
Résolution #2016-11-287 / Nomination des membres du bureau des délégués.
- 7.2.** *d'Avignon :*
Résolution #2016-11-23-190 concernant un appui à la MRC de Maskinongé relatif au PISRMM.
- 7.3.** *de Coaticook :*
Résolution #2016-11-304 / Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.
- 7.4.** *de Portneuf :*
Résolution #319-12-2016 / Appui à la FQM concernant les sommes payables par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec.
- 7.5.** *de Vaudreuil-Soulanges :*
- 7.5.1.** Résolution #16-11-23-21 / Entente pour les services de la Sûreté du Québec.
 - 7.5.2.** Déménagement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.
- 08. ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC (ABQ) :**
Promotion webinaire végétaux hivernaux.
- 09. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE :**
Bulletin d'information / Décembre 2016.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS
(article 961, Code municipal du Québec)

Je, soussignée, Janyse L. Pichette, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, certifie que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées et approuvées par le conseil municipal.

FONDS D'ADMINISTRATION

Janvier 2017

Séance du : 11 / 01 / 2017

Résolution numéro : 05 / 01 / 17

AccèsD Affaires : #2178 à #2197

Chèques : #20435 à #20552

Total : 664 296,54 \$

Date : 12 / 01 / 2017

Janyse L. Pichette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

